



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du recteur

Créteil, le 7 juin 2023

Affaire suivie par :
Référénte académique
Grande pauvreté et réussite scolaire
Elisabeth Farina-Berlioz
ce.93daa@ac-creteil.fr

Mesdames et messieurs les directrices
et les directeurs d'école

Pour attribution

Service académique des bourses
Ouda BERRADIA
Tél : 01.64.41.27.46
Mél : ce.sab@ac-creteil.fr

Mesdames les IA-DASEN du Val-de-Marne
et de la Seine-et-Marne
Monsieur l'IA-DASEN de la Seine-Seine-Denis

20, quai Hippolyte-Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr
Ouda BERRADIA
Tél : 01.64.41.27.46
Mél : ce.sab@ac-creteil.fr

Mesdames, Messieurs les IEN
chargés d'une circonscription du 1^{er} degré

Pour information

Objet : Campagne de bourse nationale de collège - année scolaire 2023-2024

Références : MENE2214583C - Circulaire du 21-9-2022 - Bulletin officiel n° 36 du 22 septembre 2022

Lors de la rentrée scolaire 2023, les élèves de CM2 poursuivront leur scolarité au collège. Cette transition constitue un changement majeur pour un élève et une étape importante pour les familles. A cette occasion **une aide financière d'Etat sous la forme d'une bourse leur sera accessible sur demande de leur part**. L'attribution de cette bourse a vocation à favoriser l'égalité des chances pour les élèves issus de famille rencontrant des difficultés financières. Elle est surtout un puissant levier de lutte contre le déterminisme scolaire et contribue de fait de manière significative à la persévérance scolaire.

De nombreuses familles sont ainsi susceptibles de prétendre au bénéfice de la bourse nationale de collège. Or, chaque année certaines ne formalisent pas leur demande de bourse soit par méconnaissance de l'existence de l'aide financière en raison notamment d'un déficit d'information, soit parce qu'elles s'autocensurent ou rencontrent des difficultés dans la formalisation de leur demande (fracture numérique, barrière de la langue...). C'est pourquoi, j'ai souhaité que ces dernières soient sensibilisées sur l'existence de cette aide financière avant le terme de la scolarité de leur enfant dans le 1^{er} degré. En effet, ce sera, pour les familles, la première fois qu'elles pourront avoir accès à ce droit.

Au regard de la relation de proximité que vous entretenez avec les parents d'élèves, je vous invite à informer **l'ensemble des familles et responsables légaux dont l'enfant poursuivra sa scolarité en sixième** en septembre 2023 en leur remettant la notice d'information jointe en annexe selon les modalités de communication habituellement utilisées pour vos échanges avec elles.

Je sais pouvoir compter sur vous et l'équipe enseignante pour qu'ensemble nous mettions toute notre énergie afin que l'accès au droit à bourse, mesure de justice sociale, soit une réalité en tous lieux pour les futurs collégiens.

Daniel AUVERLOT



PJ : Annexe pour information aux familles